

AR Prefecture

016-200054047-20230907-2023_09_07_05-DE
Reçu le 11/09/2023
Publié le 11/09/2023

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** M. le Maire à refacturer au Centre Social et Culturel du Confolentais les frais liés à la formation des micro-folies pour un montant de 299.76 € en Novembre 2023.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 11 septembre 2023

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

